



## CHANGEMENT DE DIPLOME EN CC66

Par **dl29**, le **28/08/2018** à **15:27**

Bonjour,

Embauché à mi-temps, comme animateur 2nde catégorie dans un établissement social de la CC66, en octobre 95, avec mon diplôme d'éducateur sportif de niveau 4, j'obtiens depuis un complément en internat pour un emploi à temps plein (ETP), avec un CAFME (diplôme de Moniteur Educateur de niveau 4). Récemment, en avril 18, j'obtiens mon BEF qui est un diplôme de niveau 3 d'entraîneur de football fédéral. Je veux faire valoir mon diplôme au niveau de mon mi-temps sport et demander une revalorisation en changeant de grille, vu l'avenant 292 du 16 janvier 2004. Ma direction peut-elle me la refuser?

Merci pour votre aide

DL

Par **P.M.**, le **28/08/2018** à **15:34**

Bonjour,

Tout dépend du poste occupé, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité ou même de l'Inspection du Travail...